



Contrat de saillie 2026
HARYPOTTER
DE BREGEON
En monte en main

Etalo Connemara
Classe 1
HWSD:N/N



Vendeur :

HARAS EOZ
Domaine de l'Ermitage
61250 Saint Nicolas des Bois
Tél: 06.77.40.33.59
haraseoz.annabelmoreaux@gmail.com

HARAS EOZ SCEA au capital de 100 €
SIRET 89210403500019
RCS Alençon 892104035

Acheteur :

Raison sociale :
Nom et prénom :
Adresse :
.....
.....
.....
Tél:
Email:

Réservation et achat d'une carte de saillie pour la jument :

Nom:

Origines:

Race:

Taille:

N° sire:

N° de transpondeur:

Sera-t-elle suittée: oui non

Harypotter de Bregeon est agréé pour reproduire en race pure, Connemara part-bred et OC

Conditions de monte :

Les juments présentées à la saillie:

- Doivent être dans un état sanitaire et corporel correct et en bonne santé. A jour de leurs vaccinations et vermifuges.
- Doivent être accompagnées de leur livret signalétique.
- Doivent être déférrées au minimum des postérieurs et manipulables (condition valable pour le poulain si suittées).
- Tout élément spécifique concernant la jument, ses habitudes, son caractère ou autre devra être signalé de façon à pouvoir agir au mieux avec elle.

Paiement :

A la réservation, par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires:

Un chèque de 150 € TTC encaissable de suite, un chèque de 150 € TTC encaissable au premier saut et un chèque de 350 € TTC pour le solde encaissable au 1er octobre 2026 jument pleine.

En cas de jument vide, fournir un certificat vétérinaire en attestant, au plus tard à réception le 1er octobre 2026. Le solde de 350 € TTC est reportable si aucun poulain ne venait à naître en 2027. Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique éventuel de la jument sont à la charge de l'acheteur.

L'attestation de saillie ainsi que la déclaration de naissance ne seront délivrées par le vendeur qu'après paiement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).

Responsabilités :

Toutes les précautions d'usage seront prises tant avec la jument que son poulain. Tous les actes et soins apportés se feront dans le respect des règles et de la sécurité. L'étaillonnier et propriétaire de l'étalon ne sont pas tenus pour responsable des éventuels dommages sur la jument, émanant du contact avec l'étalon ou de l'acte de saillie et ne peut être mis en cause si des accidents surviennent pendant le séjour de la jument et de son poulain si il y a, qu'il s'agisse de dégâts liés à la jument elle-même ou de dégâts que celle-ci pourrait causer à de tierces personnes. Le propriétaire de la jument atteste par la signature de ce contrat reconnaître les risques liés à la reproduction et en assumer pleinement les conséquences.

Tarifs :

- 150€ TTC (TVA 5.5%) à la réservation
- 150€ TTC (TVA 5.5%) au premier saut
- 350€ TTC (TVA 5.5%) au 01/10/2026 jument pleine reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître pour la même jument.

Pension au boxe sur paille (Sur copeaux avec supplément), foin, alimentation de qualité, avec sorties quotidiennes au paddock/prairie:

- Ponette non suitée 13 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Ponette suitée 14 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Jument cheval non suitée 14 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Jument cheval suitée 15 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

- 15% sur les frais de saillie sur le 2ème contrat et les contrats suivants. Le 1er contrat sera toujours le contrat dont le tarif de saillie est le plus élevé.

Valable pour tous nos étalons

-10% sur les frais de pension sur le 2ème contrat et les contrats suivants

En cas de non respect de l'une de des conditions citées précédemment le vendeur et propriétaire de l'étalon se réserve le droit de refuser la prise en charge de la jument à la saillie. La réservation ne sera effective qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagné des règlements.

Fait en deux exemplaires originaux à :

Le/...../2026

L'acheteur/propriétaire de la jument précédé de la mention «*Lu et approuvé*» :

Le vendeur/propriétaire de l'étalon :



Contrat de saillie 2026
HARYPOTTER
DE BREGEON
En monte en main

Etalo Connemara
Classe 1
HWSD:N/N



Vendeur :

HARAS EOZ
Domaine de l'Ermitage
61250 Saint Nicolas des Bois
Tél: 06.77.40.33.59
haraseoz.annabelmoreaux@gmail.com

HARAS EOZ SCEA au capital de 100 €
SIRET 89210403500019
RCS Alençon 892104035

Acheteur :

Raison sociale :
Nom et prénom :
Adresse :
.....
.....
.....
Tél:
Email:

Réservation et achat d'une carte de saillie pour la jument :

Nom:

Origines:

Race:

Taille:

N° sire:

N° de transpondeur:

Sera-t-elle suittée: oui non

Harypotter de Bregeon est agréé pour reproduire en race pure, Connemara part-bred et OC

Conditions de monte :

Les juments présentées à la saillie:

- Doivent être dans un état sanitaire et corporel correct et en bonne santé. A jour de leurs vaccinations et vermifuges.
- Doivent être accompagnées de leur livret signalétique.
- Doivent être déférrées au minimum des postérieurs et manipulables (condition valable pour le poulain si suittées).
- Tout élément spécifique concernant la jument, ses habitudes, son caractère ou autre devra être signalé de façon à pouvoir agir au mieux avec elle.

Paiement :

A la réservation, par chèques établis au nom du vendeur et joints au présent contrat rempli et signé en deux exemplaires:

Un chèque de 150 € TTC encaissable de suite, un chèque de 150 € TTC encaissable au premier saut et un chèque de 350 € TTC pour le solde encaissable au 1er octobre 2026 jument pleine.

En cas de jument vide, fournir un certificat vétérinaire en attestant, au plus tard à réception le 1er octobre 2026. Le solde de 350 € TTC est reportable si aucun poulain ne venait à naître en 2027. Les frais de pension, de transport, vétérinaires ainsi que le suivi gynécologique éventuel de la jument sont à la charge de l'acheteur.

L'attestation de saillie ainsi que la déclaration de naissance ne seront délivrées par le vendeur qu'après paiement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur (frais de pension, vétérinaires ou autres).

Responsabilités :

Toutes les précautions d'usage seront prises tant avec la jument que son poulain. Tous les actes et soins apportés se feront dans le respect des règles et de la sécurité. L'étaillonnier et propriétaire de l'étalon ne sont pas tenus pour responsable des éventuels dommages sur la jument, émanant du contact avec l'étalon ou de l'acte de saillie et ne peut être mis en cause si des accidents surviennent pendant le séjour de la jument et de son poulain si il y a, qu'il s'agisse de dégâts liés à la jument elle-même ou de dégâts que celle-ci pourrait causer à de tierces personnes. Le propriétaire de la jument atteste par la signature de ce contrat reconnaître les risques liés à la reproduction et en assumer pleinement les conséquences.

Tarifs :

- 150€ TTC (TVA 5.5%) à la réservation
- 150€ TTC (TVA 5.5%) au premier saut
- 350€ TTC (TVA 5.5%) au 01/10/2026 jument pleine reportable en 2027 si aucun poulain ne venait à naître pour la même jument.

Pension au boxe sur paille (Sur copeaux avec supplément), foin, alimentation de qualité, avec sorties quotidiennes au paddock/prairie:

- Ponette non suitée 13 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Ponette suitée 14 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Jument cheval non suitée 14 euros TTC/jour (TVA 5.5%)
- Jument cheval suitée 15 euros TTC/jour (TVA 5.5%)

- 15% sur les frais de saillie sur le 2ème contrat et les contrats suivants. Le 1er contrat sera toujours le contrat dont le tarif de saillie est le plus élevé.

Valable pour tous nos étalons

-10% sur les frais de pension sur le 2ème contrat et les contrats suivants

En cas de non respect de l'une de des conditions citées précédemment le vendeur et propriétaire de l'étalon se réserve le droit de refuser la prise en charge de la jument à la saillie. La réservation ne sera effective qu'à réception du présent contrat signé en deux exemplaires accompagné des règlements.

Fait en deux exemplaires originaux à :

Le/...../2026

L'acheteur/propriétaire de la jument précédé de la mention «*Lu et approuvé*» :

Le vendeur/propriétaire de l'étalon :